

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

De tous côtés, on entend s'élever dans les duchés les plus vives protestations contre la convention de Gastein. La diplomatie austro-prussienne est accusée de recommencer dans ces pays la politique dite de l'Eider, politique suivie par le Danemark et qui a conduit cet Etat à une guerre désastreuse. On croit d'ailleurs qu'il sera très-difficile d'exécuter la convention. Le fait est que les diverses institutions communes aux deux pays vont se trouver soumises à deux administrations, et, qu'en cas de désaccord, tous les services seront en souffrance.

Aux yeux de tous, la convention de Gastein n'est propre qu'à produire un conflit entre la Prusse et l'Autriche et à prolonger les luttes les plus regrettables dans les duchés.

Il résulte d'une dépêche expédiée de Londres par l'Agence Reuter que, dans le traité de Gastein, la Prusse s'est arrogé le droit, quelle que soit la solution future de la question, de commander aux forces militaires des duchés.

Si cette clause existe réellement, on peut, dès aujourd'hui, considérer la Prusse comme maîtresse absolue dans les duchés de l'Elbe.

Le duché de Lauenbourg cédé par l'Autriche à la Prusse occupe une superficie de 19 milles carrés. (Le mille est de 1,604 mètres.) Sa population est de 50,147 habitants.

Les 2 millions 1/2 de rixdalers danois qui seront payés par la Prusse, comme prix de cette cession, représentant en monnaie française 7,175,000 fr. (Le rixdaler vaut 2 fr. 87 c.)

Le duché de Sleswig occupe une surface de 167 milles carrés. Sa population est de 409,906 habitants.

Le duché de Holstein occupe une surface de 155 milles carrés. Le chiffre de sa population est de 544,419.

Kiel et Rendsbourg font partie du Holstein.

Une dépêche annonce que M. Lanza, ministre de l'intérieur dans le cabinet italien, a donné sa démission.

On se rappelle qu'il avait déjà offert sa démission au roi à l'occasion des négociations du gouvernement italien avec le saint-siège.

Le télégraphe ne nous fait pas connaître aujourd'hui la cause de la nouvelle résolution qu'il vient de prendre. Nous ne saurions tarder d'avoir à ce sujet des informations positives.

Les journaux d'Italie confirment la nouvelle qui nous était déjà parvenue par le télégraphe, que le gouvernement romain s'occupe d'une concession pour l'amélioration du port d'Ostie, jadis si florissant, et qu'on a laissé détériorer depuis des siècles. On dit beaucoup de bien des projets tracés par l'ingénieur M. Costa. Les bâtiments d'un tonnage moyen pourraient, par un système de canalisation bien entendue du Tibre, remonter jusqu'à Rome.

On nous écrit de Maroc qu'à l'occasion de

la fête de l'Empereur, Sed Sargasch est venu à la maison du consulat présenter au ministre de France ses compliments et les félicitations de son maître. C'est la première fois qu'un ministre marocain fait une visite officielle dans une semblable circonstance.

Le *Moniteur* annonce que les dernières nouvelles reçues de Neuchâtel sont satisfaisantes.

La feuille officielle ajoute que la princesse Anna Murat est presque entièrement rétablie des suites de l'accident du 24. Les autres blessés vont de mieux en mieux, et M. le docteur Nélaton a quitté Neuchâtel dès le 27, ne jugeant pas sa présence plus longtemps nécessaire.

L'Impératrice, qui n'a cessé de prodiguer ses soins aux victimes avec une sollicitude et un dévouement admirables, en avait éprouvé une certaine fatigue dont elle est aujourd'hui complètement remise. On pensait que Sa Majesté partirait aujourd'hui jeudi pour retourner à Fontainebleau.

M. le président Schenk, au nom du conseil fédéral, a prié l'ambassadeur de France à Berne d'exprimer à Leurs Majestés toute la part que le conseil a prise au malheureux événement qui avait attristé les derniers moments de leur voyage en Suisse.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les envoyés japonais, dont nous annonçons la venue, sont arrivés samedi à Mar-

seille, à bord de la *Nyanza*, de la Compagnie péninsulaire et orientale.

Ces envoyés, au nombre de six, accompagnés de quatre officiers, sont descendus sans apparat au magnifique Grand-Hôtel-Noailles, ouvert depuis quelques jours, dans la rue de ce nom.

Les ambassadeurs du taïcoun doivent aller lundi ou mardi à Toulon, et ils reviendront ensuite à Marseille pour se rendre de là à Paris.

Voici les noms des ambassadeurs japonais :

Son Exc. Shibata-huigano-kami, commissaire du gouvernement japonais; Midzousina Rakutaro, secrétaire chef; Shioda Saburo, secrétaire interprète; Fomita Tatsudo, secrétaire attaché; Obana Sokunoske, commissaire de l'ambassade; Foukutchy-gen-tichy, interprète secrétaire, accompagnés de quatre sous-officiers.

La nouvelle ambassade est particulièrement chargée par son gouvernement de visiter nos arsenaux et d'étudier les questions relatives à l'armement et à la défense des places; en outre, de réunir le matériel nécessaire à la création de l'arsenal maritime que le taïcoun est dans l'intention d'établir à Simonosaki.

— Paris, dit l'*Europe*, possède en ce moment le fils aîné d'Abraham Lincoln. C'est un jeune homme de dix-huit à dix-neuf ans, d'une taille élégante et bien prise, et d'une distinction des plus rares. Ceux qui l'ont vu et lui ont parlé lui trouvent une sagacité rare et lui prédisent un grand avenir.

L'on sait que le jeune Lincoln était capitaine

FEUILLETON.

20

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Cette observation frappa tout le monde, elle renversait les projets du marquis. Il réfléchit un moment.

— N'importe, poursuivit-il, soyons toujours ici à minuit, d'ici là nous verrons. Nous vous laissons, Arabelle, et j'espère vous retrouver décidée à la seule combinaison qui puisse tout arranger.

Lord Erlington et Régis descendirent au salon, une conversation sérieuse s'engagea entre eux. Milord prit la meilleure opinion de sa nouvelle connaissance. Il trouva chez le vicomte des vues élevées, des idées généreuses, une instruction de bon aloi. Il le reconnut pour un vrai gentilhomme, dans toute l'acception du mot, et il ne put s'empêcher de penser que si le choix d'Arabelle s'était porté sur lui, il eût été heureux d'aimer un pareil frère.

Un peu avant minuit ils firent demander à lady Erlington si Arabelle était prête à les recevoir. Sur sa réponse affirmative, ils montèrent. La comtesse

était dans son salon, et, debout derrière elle, ils aperçurent un paysan breton. Régis le reconnut sur-le-champ, c'était Kernek.

— Mon frère, dit la comtesse, voilà un ami, un ami vrai, je vous le présente comme tel. Il a compris la nécessité d'agir. M. de Courville hésite encore, il craint de n'être pas capable de supporter le voyage, malgré l'amélioration sensible qui s'est manifestée dans son état. Vous seul pouvez le décider, voulez-vous le voir ?

Lord Erlington sentit le rouge lui monter au visage, pourtant c'était une nécessité à subir, il accepta.

— Kernek va nous conduire à son asile, il a éloigné les difficultés du départ. Il conduira le comte hors du château, à une distance considérable, il ne sera pas aperçu, et il répond de le faire sortir sans éveiller le moindre soupçon.

— Dieu soit béni! Hâtons-nous donc, alors.

Kernek alluma sa lanterne sourde, ensuite il entra ouvrit la porte et écouta. Le gendarme de service se promenait comme à l'ordinaire dans le corridor, il parcourait le rez-de-chaussée, afin d'être sûr que personne ne quitterait le château clandestinement. Loin de cacher cette surveillance, on en faisait

grand bruit, dans le but d'empêcher toute tentative. Les allées et venues de la famille n'avaient pu lui échapper.

Elles étaient assez naturelles en un pareil moment; il n'avait pas l'ordre de les surveiller, Kernek connaissait parfaitement cette circonstance. Il pria milord de chausser, comme lui, des semelles de feutre et, lui faisant signe de le suivre, il le conduisit à l'escalier que nous connaissons déjà et dans la logette de Tristan.

Celui-ci était debout, il s'attendait à cette visite. Le salut qu'ils échangèrent fut aussi hautain d'un côté que de l'autre. Le marquis prit la parole le premier, il était pressé d'en finir.

— Monsieur, dit-il, les récriminations sont oiseuses, il faut vous sauver, et je suis disposé à le faire. Voulez-vous partir avec moi, tout à l'heure, ou vous serez découvert et arrêté demain! Ce brave homme se charge de vous faire sortir d'ici et de vous conduire dans un endroit où vous attendrez le passage de ma voiture. Vous n'avez pas, je crois, une autre démarche à m'indiquer.

— Où me conduirez-vous? milord.

— A un port de mer: celui qui vous offrira le plus de chances de départ. Je vous remettrai une

somme largement nécessaire à vos besoins, jusqu'à ce que vous ayez pu vous créer une position indépendante. Je n'y mets qu'une condition.

— Une condition, milord! Je la refuse, je ne puis rien accepter de vous que librement. C'est déjà beaucoup pour moi que d'accepter, ne me faites donc pas payer ce que je regarde comme une honte.

Lord Erlington était violent; il eut la tentation de répondre: le malheur de cet homme lui servit d'éguide.

— Soit! reprit-il, je choisirai un autre terme. C'est une communication que je dois vous faire, non pas une condition que je vous impose. Vous n'avez probablement pas le projet de revenir en Europe. Mais si vous en éprouviez le désir, vous voudriez bien, je l'espère, vous interdire la maison de lady Arabelle Norby, pour laquelle on déposera une demande en divorce aussitôt que vous serez en sûreté, elle est acceptée d'avance.

Tristan se contenta de saluer en forme de consentement.

— Vous savez où je demeure à Londres, monsieur, si de loin, vous avez besoin de moi, écrivez et vous recevrez ce que je pourrai vous offrir.

dans l'armée fédérale pendant la dernière guerre. La paix une fois conclue, il a repris ses études de droit chez un avocat de Chicago. Il profite de ses vacances pour venir visiter l'Europe.

— On écrit de Brest, 25 août :

La promenade que Leurs Excellences devaient faire hier matin sur rade n'a pas eu lieu. Dès dix heures, les amiraux anglais et français se sont rendus sur rade, et l'escadre anglaise a commencé ses préparatifs de départ. Le ministre de la marine, accompagné de tout son état-major, s'est rendu à bord de son yacht la *Reine-Hortense*, et a reçu à midi les adieux des lords de l'amirauté. A une heure un quart les saluts s'échangeaient, et à deux heures l'escadre anglaise était hors de vue, excepté l'*Enchantress* qui est restée en tête de rade, attendant de terre quelques dépêches.

Aussitôt que l'*Enchantress* reprit sa marche dans le goulet, S. Exc. le ministre de la marine a amené son pavillon et s'est rendu à la préfecture où il a reçu la visite des officiers supérieurs et des états-majors qui l'ont conduit à la gare d'où il est parti par le train de 4 heures 20 minutes.

Le public, depuis ce matin, a été admis à visiter la *Ville-de-Lyon*; plus de 40,000 visiteurs ont pu admirer les splendeurs du troisième pont sur lequel le bal a eu lieu; les dispositions du second pont transformé en une salle d'armes et salon de conversation, et le premier pont sur lequel tous les officiers anglais et français se sont trouvés réunis dans un banquet.

Un des points de vue extérieure du vaisseau les plus ravissants, était la dunette transformée en un joli jardin, avec allées sablées et jet d'eau au milieu; des arbres de 10 à 12 mètres et des buissons très épais pouvaient faire croire aux invités qu'ils se trouvaient en pleine campagne.

— On signale une fraude qui se commet sur nos pièces d'or de 10 fr. Elle consiste en une rognure qui enlève sur la tranche la moitié du bord ponctué. Une pièce ainsi rognée perdait 25 centigrammes, une autre 50 de son poids. La tranche est refaite avec assez d'habileté pour qu'on ne puisse pas reconnaître la fraude de ce côté. L'examen doit porter sur la face et le revers; si le cordon ponctué n'est pas entier, il faut n'accepter la pièce qu'après en avoir pris le poids; on sait que chaque pièce de 10 fr. pèse 3 grammes 22 centigrammes.

Chronique Locale.

Dimanche dernier, par une chaleur accablante, une foule nombreuse se pressait sur la Levée-Neuve. Le plus vif intérêt semblait animer ces promeneurs; d'un pas lesté, quoiqu'ils fussent couverts de sueurs, ils franchissaient l'es-

pace qui sépare Saumur de la ferme des Pâturaux. Les véhicules roulaient également en grand nombre: la route était encombrée et présentait un aspect des plus animés.

Cet empressement de toutes les classes de la société et des populations éloignées ne témoigne-t-il pas de l'intérêt que présente l'agriculture; de l'attrait que le Président du Comice agricole et les membres de la commission ont su donner aux fêtes qui couronnent les travaux des laboureurs.

Le concours agricole de 1865, de l'avis de tous, a été un des plus beaux qui aient eu lieu.

Vingt laboureurs ont pris part au travail et, avec autant d'habileté que de prestesse, ont remué profondément une magnifique pièce de terre. On admirait ces bras vigoureux qui guidaient la charrue, et ces vingt attelages qui se croisaient sans cesse en traçant le sillon.

Dans un autre champ, quatre-vingts animaux, des meilleures espèces et de la plus belle venue, attendaient la décision du jury. Et, il faut le dire sans plus tarder, maintes fois les commissions ont hésité pour décerner le prix. Cette magnifique exposition a dépassé les espérances; jamais elle n'avait atteint un chiffre aussi élevé. Aussi a-t-elle permis de constater le progrès que fait chaque année dans notre pays l'élevé des animaux et d'entrevoir pour l'avenir de nos campagnes les ressources fécondes de cette industrie déjà si brillante.

Après le concours, un banquet richement servi et qui fait le plus grand honneur à M. Beigné, directeur de l'hôtel de la Poste, à la Croix-Verte, réunissait dans une vaste salle de cet établissement, tous les membres du Comice, les lauréats de la journée et les notabilités du pays.

M. le Sous-préfet de Saumur, président de la fête, a pris la parole à la fin du dîner, pour porter le toast suivant :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de porter le toast suivant :
» A l'Empereur ! A l'Impératrice !
» Au génie et à la sagesse du Souverain !
» A la grâce et aux vertus de la Souveraine !
» A la France présente, grande et prospère sous un règne glorieux !
» A la France future et au jeune Prince sur qui reposent ses destinées !
» Vive l'Empereur !
» Vive l'Impératrice !
» Vive le Prince Impérial ! »

Les cris de vive l'Empereur ont retenti à plusieurs reprises dans la salle.

M. Paul Ratouis, juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, s'est levé bientôt après et a prononcé ces quelques paroles, qu'il a bien voulu nous communiquer :

« Messieurs,

» M. le président du Comice m'a délégué l'honneur de porter un toast à l'agriculture.

» Je le remercie deux fois de cette aimable attention. Comme membre du Comice, je m'intéresse, je me livre aux travaux agricoles; comme juge de paix du canton de Saumur (nord-ouest), je viens quelquefois en aide à l'agriculture; voici comment :

» Souvent, sous un prétexte futile, mais qui sert d'enveloppe à la cupidité, le serviteur de celui qui cultive comme maître (oubliant qu'il deviendra maître à son tour), vient à l'approche des foins, au moment de la moisson, trouver son patron et lui dit : *Je vous quitte, parce que, etc....* Plaçant ainsi ce dernier dans l'alternative, ou de perdre ses récoltes, ou de surpayer un serviteur.

» Il nous est dévolu par la loi de rappeler le serviteur au respect de ses engagements et de lui faire comprendre qu'une solidarité existe entre lui et le producteur, dans l'intérêt de l'agriculture.

» Vous le savez mieux que personne, Messieurs, pour prospérer l'agriculture a besoin de bras : son avenir dépend donc de cette solidarité honnête qu'il faut resserrer entre le maître-agriculteur et le serviteur de l'agriculture.

» Tels sont les vœux du Comice ! N'est-ce pas à ce but qu'il tend en décernant des récompenses à l'un et à l'autre : n'est-ce pas pour affirmer leurs communs efforts qu'il convie à ce banquet tous ses lauréats ! Que nos verres se lèvent donc ensemble : *A la prospérité de l'agriculture ! A la santé des laboureurs !* »

M. Du Baut, président du Comice, a parlé à son tour et a porté le toast suivant :

« Messieurs,

» Avant de nous séparer, j'éprouve d'abord le besoin de vous remercier du concours obligeant que vous avez bien voulu nous prêter aujourd'hui.

» La fête agricole qui réunit autour de cette table beaucoup de propriétaires d'industries diverses, sert surtout d'enseignement aux cultivateurs pour lesquels l'élevé des bestiaux est un moyen important d'amélioration; car ceux qui sont primés sont indiqués comme des modèles qu'il est avantageux d'imiter. C'est avec ces moyens qu'on dirige les hommes dans la voie du progrès. Or, Messieurs, ceux qui comme moi ont vu ce qui s'est passé depuis 40 ans, vous diront quelle transformation s'est opérée dans le bien-être de nos campagnes, et combien cette transformation, résultat des progrès de l'agriculture, en augmentant la valeur des biens, a amélioré la fortune des propriétaires. Aussi, Messieurs, je vous propose un toast aux *Travailleurs de l'Agriculture*.

Après ces différents toasts, M. Simon, maire de Saint-Lambert, a également adressé quelques paroles au président et à la commission du Comice.

Vingt laboureurs ont pris part au concours de labourage.

Le jury a décerné les prix dans l'ordre suivant :

- 1^{er}, Vaucler, domestique chez M^{me} Feuillant;
- 2^e, Guitton, Etienne, domestique, chez M. Hamelin, de Saint-Lambert;
- 3^e, Cornilleau, fils, de Saint-Lambert;
- 4^e, Pinguet, Louis, domestique, chez M. Sechet, de Saint-Lambert;
- 5^e, Delaunay, Pierre, de Saint-Lambert.

Pour le concours d'animaux domestiques, quatre-vingts animaux ont été inscrits.

ESPÈCE CHEVALINE.

Juments poulinières suivies d'un poulain.

- 1^{er} prix, Sechet, Auguste, de Saumur;
- 2^e — Sirop, Louis, du Coudray;
- 3^e — Cornilleau, Louis, de S^t-Lambert;
- 4^e — Dufresne, de S^t-Lambert;
- 5^e — Barré, d'Allonnes;
- 6^e — Chenuau, de S^t-Lambert.

Poulains (mâles et femelles) d'un an.

- 1^{er} prix, Chenuau, de S^t-Lambert;
- 2^e — Russion, de Vivy;
- 3^e — Chassié, de la Ronde;
- 4^e — Cloté, de Neuillé;
- 5^e — Champion, de S^t-Florent.

Poulains (mâles et femelles) de 2 ans.

- 1^{er} prix, Delorme, capitaine à l'Ecole impériale de cavalerie;
- 2^e — Angelo Bolognési, négociant à Saumur;
- 3^e — Perroteau, de Concourson;
- 4^e — Chenuau, de S^t-Lambert;
- 5^e — Duperré, de Distré.

ESPÈCE BOVINE.

Taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins.

- 1^{er} prix, Gaschet, Joseph, de S^t-Georges-les-Mines;
- 2^e — Dufresne, Louis, de S^t-Lambert;
- 3^e — Chenuau, Louis, d'Allonnes;
- 4^e — Touchais, Depis, de S^t-Georges-les-Mines.

Vaches laitières de 3 à 6 ans.

- 1^{er} prix, Ory, du Maronnier, commune de Vivy;
- 2^e — Acquet-Guillot, d'Allonnes;
- 3^e — Deshaies, de Russé, commune d'Allonnes;
- 4^e — Clénot, Baptiste, de Brossay.

Genisses de toutes races, âgées de 18 mois au moins, n'ayant pas eu de veau.

- 1^{er} prix, Dufroux, de Recouvrance, commune d'Allonnes;
- 2^e — Perroteau, de Concourson;
- 3^e — Touchais, Joseph, de S^t-Georges-les-Mines;
- 4^e — Decosse, de Grézillé.

ESPÈCE PORCINE. — *Verrats.*

Prix unique. — Jouselin, de Villebernier.

— Je suis aussi bon gentilhomme que vous, milord, reprit avec une dignité fière M. de Courville, et je ne vous ai pas donné le droit de m'insulter par des bienfaits que je n'accepterais pas sans me deshonorer à mes propres yeux, du moment où les liens qui m'unissent à votre sœur se briseront. Quand vous m'aurez vu monter sur un navire, vous n'aurez plus à vous inquiéter de mon sort, il n'y aura rien de commun entre vous et moi. A quelle heure partons-nous cette nuit ?

— Dans une demi-heure je serai en route.

— Je ne me ferai pas attendre.

Lord Erlington fit quelques pas vers la porte, puis il se retourna et demanda au comte quel habit il comptait mettre.

— Kernek s'est chargé de ce soin, milord, soyez tranquille.

En rentrant chez sa sœur, le marquis lui annonça le succès; il ne restait plus qu'à préparer son départ et à trouver une façon plausible de le faire accepter aux gardiens. Le prétexte fut bientôt découvert; Régis descendit et pria le brigadier de se rendre immédiatement chez Mme de Courville.

— Monsieur, dit milord, je vais partir à l'instant pour Paris. Après une conférence de famille, nous

avons décidé ce voyage. Voici une lettre pour le procureur impérial. Faites-la lui porter demain dès qu'il fera jour. Je serai ici à la fin de la semaine au plus tard. Je vous recommande ma sœur, je vous la confie, gardez-la bien.

— Vous êtes libre, monsieur, soyez tranquille pour madame, on ne s'introduira pas chez elle, j'en réponds, on n'en sortira pas non plus.

Le sous-officier avait un air d'assurance qui donnait envie de le tromper.

Les préparatifs furent bientôt faits, les chevaux attelés; ils devaient conduire la voiture jusqu'à la poste, à deux lieues environ. Lorsque lord Erlington monta dans sa berline, ses gens furent examinés l'un après l'autre, et la grille ne s'ouvrit qu'après une inspection minutieuse.

— Nous sommes bien sûrs qu'il n'emmena personne, dit le brigadier à ses hommes, et si quelque suspect voulait monter un peu plus loin, ceux qui y veillent le pinceraient. Nous pouvons dormir tranquilles, mes enfants.

Pendant ce temps, la voiture brûlait le pavé; en vain le marquis regardait-il aux portières, rien ne paraissait. On arriva à la poste; on détela les chevaux, on réveilla les postillons, le cocher partit et

pas de nouvelles.

Lord Erlington était descendu et se promenait de long en large; ses gens étaient occupés à l'écurie pour presser les postillons, excepté le valet de chambre qui dormait sur le siège, et qu'il ne jugea pas à propos de réveiller. Aucun d'eux ne parlait français, il ne craignait donc pas d'indiscretion.

La nuit était noire, on découvrait à peine à trois pas devant soi. Le marquis commençait à craindre que Kernek n'ait pas pu exécuter son projet, il s'approcha de la voiture et y remonta. Une main se tendit vers lui.

— C'est moi, milord, dit une voix basse, mais assurée.

— C'est vous, monsieur, et comment ?

— Aucun de vos valets ne m'a vu, milord, et avec un peu de soin, ils ne me verront pas.

— C'est bien, monsieur, ils ne vous verront pas en effet. Et Kernek ?

— Il est rentré à Grandlieu, milord.

Le marquis baissa les jalousies, il en souleva une seulement, un des domestiques vint prendre ses ordres, les quatre chevaux étaient attelés.

— Je paye triples guides, qu'on me mène comme le vent. Je vais dormir, et je ne veux pas être trou-

blé, j'appellerai moi-même quand cela me conviendra. *All right!*

La berline s'ébranla, et les vigoureux chevaux l'emportèrent au grand galop.

Les deux habitants de l'intérieur s'établirent chacun sur une banquette, le plus loin possible l'un de l'autre. Pas un mot ne fut prononcé.

XI. — KERNEK.

Mme de Courville, en se levant le lendemain, se sentit fort soulagée; elle espérait que son frère aurait pu emmener le comte et qu'il allait être à l'abri des recherches. M. de Sancy était parti dès l'aube, pour revenir plus tôt; le marquis lui avait remis ses pouvoirs en son absence et l'avait supplié d'assister ces dames de sa présence et de son appui.

Les gendarmes se promenaient tranquillement dans la cour, un d'eux avait emporté à la ville la lettre de milord. Arabelle les vit de sa fenêtre et ne put se refuser une espièglerie d'écolier. Elle appela le chef et lui demanda si tout avait été tranquille la nuit. Il prit un air capable et répondit :

— Rassurez-vous, madame, je ne dors que d'un oeil; il ne trotte pas une souris dans le château que je ne l'entende venir.

Truies.

Prix unique. — Clémot, Baptiste, de Bros-say.

ESÈCE OVINE. — Belier.

Prix unique. — Chenuau, de S'-Lambert.

Brebis.

Prix unique. — Blain-Fuseiller, d'Allonnes.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le doc-teur Jules Guyot a donné hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, une séance de viticulture. Pendant plus de quatre heures il a vivement intéressé son auditoire qui a goûté le charme de sa con-versation et apprécié l'excellence de ses con-seils.

M. J. Guyot est un physiologiste distingué, qui possède en viticulture des connaissances très-étendues, acquises par de nombreuses études et des observations faites dans plus de soixante départements viticoles.

Le gouvernement publiera prochainement, paraît-il, le résultat des comparaisons et des études de M. Guyot; ce recueil sera d'un grand secours pour le viticulteur et contribuera puis-samment à l'amélioration de cette branche de l'agriculture.

La saison étant devenue mauvaise et les jours beaucoup plus courts, la musique de l'École impériale de cavalerie, ne donnera plus de soirées musicales le jeudi, soirées qui ont toujours été suivies avec beaucoup d'em-pressément par un public choisi et amateur de la belle musique.

Mardi 29 août il y avait fête à l'école com-munale de garçons de Trèves-Cunault. C'était la distribution des prix. Le Maire, son adjoint et tous les conseillers municipaux étaient pré-sents à cette solennité — fait assez rare de nos jours.

La cour de l'établissement était élégamment décorée par les soins de l'instituteur, M. Ba-bin. Il avait invité quelques musiciens de l'École de cavalerie de Saumur, qui avaient répondu à son appel et étaient accourus prêter leur concours avec la grâce et l'amabilité qui les distinguent.

M. le docteur Maupoint, chevalier de la Légion - d'Honneur, a prononcé un brillant discours et sa voix a été couverte par les cris de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial!*

M. Léon de Fos, conseiller municipal, s'est levé ensuite et a prononcé l'allocution suivante qu'il a bien voulu nous communiquer :

« Enfants de Trèves-Cunault,

» Apprenez d'un ancien officier de marine et n'oubliez jamais que votre pays est l'un des plus beaux du monde.

» Etant favorisés, vous devez plus que d'au-tres avoir à cœur de prendre rang parmi les citoyens les plus dignes.

» Vous suivrez donc, j'en suis sûr les conseils

de votre honorable et bienveillant instituteur.

» Vous redoublez d'énergie, et, travaillant de toutes vos forces, mériterez bientôt tous de plus grandes récompenses.

» Unissons donc, aujourd'hui même, nos vœux pour que l'Empereur daigne venir visiter en même temps, Trèves-Cunault, site le plus remarquable de France, et ses plus fidèles et meilleurs sujets. »

Trois élèves se sont particulièrement distin-gués dans leurs études pendant l'année, et aux applaudissements de leurs camarades ils ont reçu le plus de récompenses justement méri-tées. Ce sont les jeunes Leroy, Dufour et Ra-gain.

Le premier, le jeune Leroy, a obtenu un prix au concours cantonal de Genes.

M. le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur nous communique la circulaire suivante, du minis-tre de l'agriculture, du commerce et des tra-vaux publics, que nous nous empressons de porter à la connaissance des industriels et des commerçants de l'arrondissement.

Paris, le 4 août 1865.

Monsieur le Président, le Gouvernement prussien, par suite de la clause insérée dans l'article 6 du traité de commerce avec la Grande-Bretagne, relativement à la protection de la propriété industrielle, a ordonné que l'article 269 du Code pénal prussien serait, dès la mise en vigueur de la convention, ap-pliqué aux contrefacteurs de marques de fabri-que anglaises, et ce principe a été récemment consacré par un arrêt de la Cour suprême de Berlin.

Le commerce français étant appelé, en vertu du traité du 2 août 1862 qui stipule pour lui le traitement de la nation la plus favorisée, à pro-fiter, en Prusse, de la protection accordée aux marques de fabrique anglaises, je crois devoir vous informer des décisions ci-dessus relatées, et vous communiquer en même temps la tra-duction d'un extrait de l'arrêt rendu par la Cour suprême de Berlin et de l'article 269 du Code pénal prussien auquel cet arrêt se réfère :

Article 269 du Code pénal prussien.

« Quiconque apposera frauduleusement sur des marchandises ou sur leur enveloppe le nom ou la raison sociale et le nom du lieu de résidence ou de fabrication d'un fabricant, d'un producteur ou d'un commerçant du pays, ou sciemment mettra en circulation des mar-chandises ainsi frauduleusement marquées, sera puni d'une amende de 50 à 60 thalers, et, conjointement, en cas de récidive, d'un emprisonnement qui pourra s'élever jusqu'à six mois.

» La même peine sera appliquée si la fraude a lieu au préjudice de sujets d'un Etat étran-ger dans lequel la réciprocité a été établie par des traités promulgués ou par les lois.

» Il y a lieu à l'application de la peine quand même, dans la marque des marchandises, le nom ou la raison sociale et le lieu de résidence ou de fabrication n'auraient été l'objet que d'une altération légère qui ne pourrait être aperçue que par une inspection attentive. »

Extrait d'un arrêt de la Cour suprême de Berlin.

« L'application de l'article 269 du Code pé-nal est subordonnée à la condition que le fa-bricant régnicole appose sur son produit une marque spéciale et notamment qu'il place sur l'étiquette non-seulement son nom ou sa rai-son de commerce, mais encore le nom de son domicile ou lieu de fabrique. Le domicile ou lieu de fabrique d'un industriel peut être dési-gné par l'indication expresse du nom de l'en-droit, mais encore de toute manière propre à le rendre apparent. »

Veillez, je vous prie, porter le contenu de la présente circulaire, par les moyens dont vous disposez, à la connaissance des indus-triels et des commerçants de la circonscrip-tion de votre Chambre.

Recevez, etc.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Conformément à l'arrêté du 7 août, publié dans le *Moniteur* du 13 du même mois, con-cernant la nomination des Comités départe-mentaux, la commission impériale, en vertu d'arrêtés spéciaux en date des 14, 16 et 17 août 1865, a nommé, sur la proposition de M. le préfet :

MM.

Blavier, ingénieur des mines, directeur des ardoisiers à Angers.

Besson (Léon), président de la chambre des arts et manufactures, à Saumur.

Brossard de Corbigny, ingénieur des mines. Cesbron-Lavau, propriétaire agriculteur à Cholet.

Dauban, directeur du musée d'Angers. Drouard, président de la Société d'horticul-ture.

Du Baut, président du comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Dulos, professeur de mécanique à l'École des arts et métiers.

Favier, directeur de l'école des arts et mé-tiers.

Fonteneau, président de la société d'horticul-ture de Cholet.

Lainé-Laroche, vice-président de la société industrielle d'Angers.

Louvet, député au Corps-Législatif, maire de Saumur.

Loyer, président de la Chambre de commerce de Cholet.

Mayaud (Léon), membre du conseil général, à Saumur.

Montrieux, maire d'Angers.

Parage-Farran, membre du conseil général, à Angers.

Pineau (Pierre), membre du conseil d'arron-dissement, fabricant, à Cholet.

Richard, ingénieur en chef des ponts-et-chaus-sées.

Richard (Gustave), manufacturier, maire de Cholet.

Segris, député au Corps-Législatif, à Angers.

La troisième session des assises de la Loire-Inférieure, qui s'ouvrira lundi prochain, sera très-courte; les affaires inscrites au rôle sont au nombre de huit seulement.

La plus grave de ces affaires est sans contredit celle qui amènera Lanchec devant le jury. Cet homme redoutable, auquel ses évasions ont valu plus de célébrité encore que ses cri-mes, a été amené mardi matin de la prison d'Ancenis à Nantes, où il est arrivé par le train mixte entrant en gare à 9 heures 18.

Par surcroît de précaution, on lui avait mis les menottes par derrière. Il était sous la garde de deux gendarmes, dont l'un le tenait constamment par un bras. C'est ainsi qu'il a tra-versé la ville, excitant vivement l'attention sur son passage.

A son arrivée à la maison d'arrêt, où il avait déjà fait séjour, des gardiens lui dirent : « Ah! ah! vous voilà revenu. » Lanchec leur répondit par un sourire. Il a l'air peu abattu; cependant il n'est accusé de rien moins que d'avoir tenté d'assassiner l'un des gendarmes qui opéraient son arrestation à Carquefou, ce qui peut entraîner une condamnation capitale.

M. de Plasman, procureur impérial, por-tera la parole contre lui. Un avocat a été nommé d'office pour la défense, bien que Lanchec ait en dépôt au greffe une assez grosse somme, environ 2,000 fr. (*Phare*).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Ont été nommés par décret impérial : maire de Saumur, M. Louvet; adjoints au maire, MM. Chedeau et Jouffrault.

Le départ de l'Empereur et de l'Impéra-trice pour Biarritz aura lieu le 5 septembre.

On lit dans le *Morning Post* :

« Nous sommes en mesure de faire con-naître, d'après des informations recues de Berlin et puisées aux meilleures sources, une série d'articles secrets faisant partie de la con-vention de Gastein. Par ces articles, l'Autri-che s'engage à surveiller le duc d'Augusten-bourg dans le Holstein, c'est-à-dire à l'expul-ser au moindre prétexte. Elle s'engage aussi à céder le Holstein à la Prusse moyennant une indemnité pécuniaire. On appliquera dans les Duchés des lois danoises sur la presse et le droit de réunion, et non les lois allemandes. La Prusse proposera à la Diète germanique de garantir les possessions allemandes et non allemandes de l'Autriche. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Lady Erlington, de plus en plus abattue, ne sem-blait prendre qu'un médiocre intérêt à ce qui se passait autour d'elle. Sa fille fut alarmée de sa pâleur et de son indifférence apathique.

— Chère maman, vous êtes malade, lui dit-elle en l'embrassant.

— Oui, mon amour, je ne me sens pas bien. Heureusement votre frère est bon pour vous; je ne vous laisserai pas seule au monde; ma faute pourra être réparée. Votre famille rompra ces infâmes liens et vous donnera un mari digne de vous. Je m'en irai tranquille.

— Ma mère! ma mère! vous me déchirez le cœur. Maintenant qu'il est parti, tout s'arrangera. Norby ira à Paris; il fera agir de hautes influences; nous obtiendrons le silence; mon mariage sera rompu, et nous vivrons heureuses, n'en doutez pas, ma bonne mère. Je vous aime tant!

La marquise secoua tristement la tête, en femme qui a perdu toute espérance.

— Non, mon enfant, je veux mourir, je n'ai plus rien à faire en ce monde, je ne supporterai pas les reproches de ma conscience et ceux de vos pa-rents, surtout ceux que vous ne me faites pas, ange de miséricorde et de bonté; votre malheur est mon

ouvrage, chaque nuit je vois votre père se lever de son tombeau, il vient à moi et il me crie : « Vous avez agi avec ma fille comme Sarah Dawson, non pas comme la veuve du marquis d'Erlington, vous n'avez pas songé à l'honneur de mon nom! » Voyez-vous, c'est affreux! à présent une nuit m'ôte une année, je ne puis tenir à ce supplice.

— Nous partirons, nous retournerons en Angle-terre.

— En Angleterre! jamais! je ne veux pas quitter ce château. Je n'y verrai pas vos parents et les miens, on ne me tourmentera pas de ce que j'ai fait. Oh! que j'ai souffert hier, lorsque j'ai su l'ar-rivée de Norby! J'ai cru que c'était fait de moi et qu'il allait me dire comme le feu lord : « Sarah Dawson, tu as fait de ma sœur la compagne d'un voleur et d'un assassin! » Combien il a été bon de m'avoir épargné cette honte!

La pauvre mère fondit en larmes. Sa douleur ins-pirait une profonde pitié; sa tête, si faible déjà, me-naçait d'y succomber, et la comtesse fut véritable-ment effrayée. Elle lui proposa une promenade dans le parc avant de déjeuner, pour essayer de la dis-traire.

Cette idée, fixe chez elle, ne céda ni aux caresses,

ni même à la gaieté affectée par la jeune femme; celle-ci rentra l'âme brisée.

Contre toute attente, la journée se passa sans nouvel événement, si ce n'est toutefois l'apparition de Kernek. Il tomba comme une bombe dans la cui-sine; le chef ne manqua pas de l'informer de l'im-portance qu'il avait acquise, grâce à sa déposition. Le vieillard leva les épaules d'un air de mépris.

— Me trouver, moi, si je ne le veux pas! je les en défie. L'oiseau laisse-t-il des traces dans l'air; le poisson marque-t-il son chemin sous les eaux? Je ne les crains pas; je suis venu parce que je l'ai voulu, je disparaîtrai quand il me plaira.

— Père Kernek, dit le cuisinier sceptique, vous avez choisi là de mauvaises comparaisons. Avec un fusil on atteint l'oiseau; avec un filet on prend le poisson; avec les gendarmes on arrête les sorciers. Portance garde!

— On ne m'arrêtera pas, te dis-je, que ferait-on d'un vieux bonhomme comme moi? Je n'ai plus rien à voir avec la terre, qu'on ne me trouble pas. Pense à ton âme, Joseph, le temps n'est pas bien loin où tu te repentiras amèrement de ne pas y avoir songé.

Le cuisinier tressaillit, en dépit de son incrédu-

lité, mais il ne voulait pas faiblir devant les domes-tiques qui le regardaient et n'étaient que trop dis-po-sés à se moquer de lui; il répondit par une plaisan-terie.

Un des gendarmes, étant survenu, se hâta d'aller prévenir son brigadier, et celui-ci adressa à Kernek la formule sacramentelle. Il regarda le soldat d'un air étonné :

— Moi! c'est à moi que vous parlez! M'arrêter! moi; parler aux juges! Pourquoi faire?

— C'est ce que l'on vous apprendra en temps et lieu. En attendant, vous ne vous en irez plus courir on ne sait où, vous serez gardé à vue, mon bon, et vous obéirez au nom de l'Empereur.

Kernek redressa sa grande taille et se drapa dans ses guenilles avec une dignité qui n'était pas jouée.

— Mes ancêtres étaient rois de ce pays bien avant que tous les empereurs et les rois d'aujourd'hui eus-sent seulement des aïeux. Je ne dois obéissance à personne, et je n'obéirai pas. Je n'ai rien à faire en ce moment, je me repose.

— A votre aise, mon vieux. Ce sera plus com-mode pour vous et pour nous. Bon appétit.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 26 août.

Texte : Biographie : Johnson, président des Etats-Unis. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Fête maritime de Cherbourg. — Paris fantastique : histoire d'Isidora (suite). — Le Bachelier amoureux, nouvelle chinoise (suite). — Concours pour le grand prix de Rome; Envois de l'Ecole de Rome. — Le lac de Constance. — Revue scien-

tifique. — La chasse et les chasseurs. — Le choléra au Caire. — Voiture de S. A. Ismail-Pacha, vice-roi d'Égypte. — Causerie dramatique. — Inauguration du Gymnase protestant, à Strasbourg.

Gravures : Johnson, président des Etats-Unis. — Fête de Cherbourg : l'escadre anglaise à son mouillage. — Les mois : Août, par Gavarni. — Concours pour le grand prix de Rome (2 gravures). — Envois de Rome (3 gravures). — Le lac de Constance (6 gravu-

res). — Vieux quartier du Caire pendant le choléra : ambulance du consulat de France. — M. le lieutenant-colonel Mircher, le docteur Tournès, M. Roustan, membres de la commission de l'ambulance. — Voiture de service de S. A. Ismail-Pacha, vice-roi d'Égypte. — Distribution des prix du Gymnase protestant, à Strasbourg. — Echecs. — Rébus.

Le traité des maladies des femmes et des jeunes filles, guide médical des familles, par le

docteur Landry, donne, pour tous les âges, des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien, 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (317)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, n° 3, à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 17 août 1865, enregistré et signifié, il résulte que la demoiselle Julie-Virginie Godin, propriétaire, demeurant à Gennes-sur-Loire, se trouvant actuellement dans la maison de santé de Sainte-Gemmes-sur-Loire, a été déclarée en état d'interdiction, et que M. Félix Armand Rivière, avocat au barreau de Tours, y demeurant, a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens de ladite interdite, jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi, avoué de M. Rivière ci-dessus qualifié et domicilié, demandeur en interdiction.

Saumur, le 29 août 1865. (393) POULET.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

ADJUDICATION SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs, Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 33, précédemment occupée par M^{me} Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M^{me} veuve Lemonnier et les héritiers de M. Lemonnier.

Mise à prix. . . 25,000 fr. S'adresser à M^e FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (359)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER. Pour le 24 juin 1866, MAISON AVEC JARDIN, rue de Bordeaux, n° 7. S'adresser audit notaire. (504)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilinge.

A VENDRE

UNE MAISON Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 27, occupée par M. Bolognesi. S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME. (342)

A VENDRE UNE BONNE CALÈCHE, sortie des ateliers d'un des premiers fabricants de Paris. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN BON CHEVAL D'OFFICIER, Pour la selle et la voiture. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Un très-bon CHIEN COUCHANT, âgé de 4 ans. S'adresser à M. MINOT, garde particulier de M. DE LAFREGEOLIERE, à St-Florent. (381)

A LOUER

Présentement, Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

Une bonne MAISON DE MERCERIE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865, **UNE MAISON** Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc. S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A CÉDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

BENZINE

RECTIFIÉE ET PARFUMÉE Par Romière et C^{ie} de Lyon.

La Benzine perfectionnée de Romière, de Lyon, se trouve à Saumur chez M. PERRICHET, rue d'Orléans, n° 16. — Ne pas confondre la Benzine Romière avec celles qui ont paru jusqu'à ce jour, elle leur est supérieure en qualité, et est inodore.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger. CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de **JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines. Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND. Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur : Chez P. GODET, imprimeur-libraire, et GRASSET, libraire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal. PRIX : 1 FRANC. A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII), ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVII, Du même Auteur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 AOUT.			BOURSE DU 30 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 55	»	»	68 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	»	98	»	»
Obligations du Trésor.	435	»	»	»	»	»
Banque de France.	3590	»	10	3590	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1280	15	»	1305	25	»
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole.	635	»	»	635	»	»
Crédit industriel.	720	2 50	»	717 50	»	2 50
Crédit Mobilier.	812 50	»	»	812 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	925	»	»	920	»	5
Orléans (estampillé).	855	»	»	850	»	5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1086 25	1 25	»	1082 50	»	3 75
Est.	532 50	2 50	»	530	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	875	»	»	867 50	»	7 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	571 25	»	»	567 50	»	3 75
Ouest.	547 50	2 50	»	547 50	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1740	2 50	»	1740	»	»
Canal de Suez.	435	2 50	»	432 50	»	2 50
Transatlantiques.	»	»	»	535	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	66 05	»	05	66	»	05
Autrichiens.	415	5	»	412 50	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	477 50	2 50	»	471 25	»	6 25
Victor-Emmanuel.	255	»	7 50	257 50	2 50	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	232	»	3	224	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	510	6 25	»	512 50	2 50	»
Saragosse.	325	1 25	»	330	5	»
Séville-Xérès-Séville.	75	2 50	»	72 50	»	2 50
Portugais.	200	»	»	197 50	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309 75	»	»	310	»	»
Orléans.	301 25	»	»	301 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300 75	»	»	301 25	»	»
Ouest.	296 75	»	»	297	»	»
Midi.	295 75	»	»	296 25	»	»
Est.	299 50	»	»	299 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné